

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le treize décembre,

à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER, Maire.

Étaient présents : Louis GALTIER, Maire ; René PÉLISSIER, Claudie PEZET, Philippe FOUCHER, Maryline PULLÈS, Adjoints ; Sébastien CHASSANG, Raymond COMBELLE, Solène DAUZONNE, Dominique DELCHER, Gilbert GLANDIÈRES, Daniel JUÉRY, Jeannette REIMOND, Joëlle RODIER, Daniel SALESSE, Colette VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné comme secrétaire de séance : Sébastien CHASSANG.

1 - RÉFECTION DES RÉSEAUX EU ET AEP DE LA RUE DES MOULINS, DE FONTFRÈDE ET CRÉATION DES RÉSEAUX EU ET AEP AU MONTEIL

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 19/12/2012)

Monsieur le Maire rappelle :

- * que la commune a entrepris un vaste programme de mise en conformité des réseaux d'assainissement ;
- * que dans l'échéancier figurent :
 - o les travaux de réhabilitation du tronçon de la rue des Moulins situé entre l'immeuble AD 490 et la station d'épuration ;
 - o les travaux de réfection des réseaux du quartier Fontfrède et la création des réseaux au hameau du Monteil, ceci dans le strict respect du schéma d'assainissement.

Il présente les différents avant-projets faisant ressortir :

- * une dépense de 77.322,00 € H.T. soit 92.477,11 € T.T.C. pour la rue des Moulins (étude de Cantal Ingénierie et Territoires) ;
- * une dépense de 215.750,00 € H.T. soit 258.037,00 € T.T.C pour le secteur de Fontfrède et du Monteil (étude du cabinet CLAVEIROLE et COUDON à AURILLAC).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * décide de procéder à la réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable d'une partie de la rue des Moulins et du quartier Fontfrède, ainsi qu'à la création des réseaux d'eaux usées et d'eau potable du Monteil ;
- * valide les propositions établies par Cantal Ingénierie et Territoires d'une part et du cabinet CLAVEIROLE et COUDON d'autre part, d'un montant respectif de 77.322,00 € H.T. et 215.750,00 € H.T., soit au total 293.072,00 € H.T. et 350.514,11 € T.T.C. ;

* adopte le plan de financement suivant :

o D.E.T.R.	}	
o subvention Agence de l'Eau Adour Garonne		
o subvention Conseil Général		
o autofinancement		
préfinancement T.V.A.		57.442,11 €
Montant T.T.C.		350.514,11 €

- * sollicite de Monsieur le Préfet du Cantal une aide aussi élevée que possible dans le cadre de la D.E.T.R. 2013 ;

* dit que ces travaux feront l'objet d'un marché à procédure adaptée et autorise Monsieur le Maire, le moment venu, à signer ledit document.

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°8 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 26/12/2012)

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Installations techniques, matériel et outillage	2315	24	- 7.000,00			
Installations techniques, matériel et outillage	2315	26	7.000,00			
Investissement						

3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°9 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2012

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 31/01/2013)

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Autres bâtiments publics	21318	H.O. (041)	170.482,18			
Avances versées sur commandes				238	H.O. (041)	170.482,18
Investissement			170.482,18			170.482,18

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°10 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2012

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 24/01/2013)

Intitulés des Comptes	Dépenses			Recettes		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Voies et réseaux	61523		- 1.000,00			
Fonds de péréquation des recettes	73925		1.000,00			
Fonctionnement						

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.